

Mesures

- 6. La Province créera et maintiendra des bases de données communes sur une grande variété de sujets liés à la région de la capitale, et elle permettra au public d'y avoir accès. La Province entreprendra aussi des recherches pour fournir des renseignements supplémentaires, lorsqu'il est nécessaire de le faire pour éclaircir des questions régionales, en préciser la portée et présenter des solutions possibles. De telles recherches peuvent s'étendre à divers sujets dont, notamment, la qualité des eaux souterraines et de l'eau potable, les champs d'épandage, les terrains libres et la demande de terrains, les analyses démographiques à jour, et les analyses de rentabilité.**

B. PLANIFICATION EN VUE D'UNE RÉGION DURABLE

B.1 Des services sûrs, efficaces et durables

L'on s'entend pour dire que l'entretien de l'infrastructure publique existante sans l'injection de capitaux supplémentaires importants sera extrêmement difficile dans les années à venir. Le gouvernement et les municipalités sont d'accord sur le fait qu'il est essentiel d'optimiser l'usage de l'infrastructure et des ressources dont nous disposons. De plus, en utilisant de façon efficace l'infrastructure existante, on facilitera la croissance saine et durable sur le plan économique de la région.

En outre, les événements récents relatifs à la qualité de l'eau chez les particuliers et dans les collectivités montrent bien qu'il est primordial de gérer nos ressources hydrauliques avec sagesse. Le gouvernement partage l'avis du Comité consultatif sur l'eau potable, qui déclare dans son rapport que la question de la qualité de l'eau doit être au coeur de toute discussion sur l'aménagement. Le gouvernement s'inquiète de l'expansion domiciliaire de ces dernières années dans la région, et de la multiplication des puits et des champs d'épandage privés. Toute discussion doit également tenir compte des questions de gestion des déchets, de drainage et d'inondation.

Alors que l'assiette fiscale diminue dans la Ville de Winnipeg, le contraire se produit dans bien des municipalités de la région, qui continuent à grandir. Cette croissance serait en grande partie inexistante sans la présence de la Ville, et elle a des conséquences sur l'infrastructure et les services de Winnipeg sans que cette dernière en bénéficie proportionnellement. Le gouvernement estime que la croissance de la région doit être harmonisée et qu'il faut pour cela pouvoir compter sur la coopération et le soutien de tous.

Il existe des situations semblables ailleurs, et les solutions coopératives adoptées – tel le partage des recettes fiscales – semblent porter fruit dans une certaine mesure. Le groupe de travail sur la région de la capitale avait lui aussi suggéré qu'il pourrait être logique dans certains cas de partager d'une façon ou d'une autre les coûts et les recettes.

Le groupe de travail a recommandé que l'on laisse les municipalités s'occuper de ce problème volontairement. Dans certains cas, ce genre de méthode a été positive; cependant, lorsqu'il s'agit de questions d'occupation des sols, d'aménagement et d'écologie, les conséquences, pour les ressources et les administrations, dépassent souvent les limites des municipalités, ce qui complique les choses, et ces conséquences peuvent être lourdes. C'est pourquoi il pourrait être souhaitable que la Province montre la voie et que les efforts soient concertés afin que l'on puisse tirer partie de partenariats régionaux et utiliser les ressources communes de façon saine et efficace.

Mesures

- 7. La Province s'occupera en priorité à maximiser l'utilisation de l'infrastructure existante avant d'autoriser des projets de développement nécessitant une nouvelle infrastructure. Elle réexaminera aussi sa structure d'approbation actuelle et les règlements applicables aux puits et aux champs d'épandage, afin de les renforcer. À cet égard, la Province prévoit mettre en application les recommandations du Comité consultatif sur l'eau potable.**
- 8. La Province travaillera avec les municipalités dans la région de la capitale afin de créer des modèles mutuellement avantageux de partage d'impôts.**

C. COOPÉRATION RÉGIONALE

C.1 Limites

Lorsque le Comité de la région de la capitale, composé d'élus provinciaux et municipaux, a été créé en 1989, sous le nom de comité de la région de Winnipeg, les limites de la région ont été choisies selon l'aire de migration quotidienne de Winnipeg et rajustées pour tenir compte des limites des municipalités.

La région de la capitale, selon la définition du gouvernement du Manitoba, est constituée de 16 municipalités :

- Cartier, M. R.
- East St. Paul, M. R.
- Headingley, M. R.
- Macdonald, M. R.
- Ritchot, M. R.
- Rockwood, M. R.
- Rosser, M. R.
- Selkirk, ville
- Springfield, M. R.
- St. Andrews, M. R.
- St. Clements, M. R.
- Saint-François-Xavier, M. R.
- Stonewall, petite ville
- Taché, M. R.
- West St. Paul, M. R.
- Winnipeg, ville